

REUNION DU 12 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le douze juin à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune nouvelle de Marigny-le-Lozon se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | | | |
|-------------|--------------|-----------|--------------|
| Convocation | 06 juin 2018 | Affichage | 13 juin 2018 |
|-------------|--------------|-----------|--------------|

les membres du conseil municipal : LEMAZURIER Fabrice, BOURBEY Marc, TURGIS HOMMET Bernadette, LEGRAVEREND Jean-Claude, GENET Philippe, BESSON Huguette, MONTAGNE Noël, FAUVEL Véronique, LESAGE Florence, HELAINE Stéphane, DOLOUE Cédric, BISSON Valérie, HEUGUET Cédric, TAPSOBA Désiré, LEGENDRE Martine, BISSON Caroline, HEUVET David, HEBERT Magali, GIRES Pascal, COTENTIN Thierry, GIRES Jean-Yves, LAMOUREUX Serge, LE BIHAN Stéphane, MARTIN Fabienne, EUGENE Christiane, GUESDON Joël, MAUDUIT Ludovic, LE BUZULLIER Chantal.

Absents excusés : MAUDUIT Ludovic, LEGENDRE Martine, HEBERT Magali, GUESDON Joël, Chantal LE BUZULLIER.

Absent : LE BIHAN Stéphane.

Pouvoirs : MAUDUIT Ludovic donnant pouvoir à BISSON Valérie ; LEGENDRE Martine donnant pouvoir à TAPSOBA Désiré ; LE BUZULLIER Chanta donnant pouvoir à MONTAGNE Noël.

Le conseil municipal, après avoir désigné Florence LESAGE comme secrétaire de séance, approuve le compte-rendu du procès-verbal de la séance du 15 mai 2018.

CONTRAT DE POLE DE SERVICES : DETERMINATION DES TAUX D'INTERVENTION PAR PROJET 180612-01

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 septembre 2017 le conseil municipal a approuvé les projets et plans de financement prévisionnels des trois opérations à inscrire dans le contrat de pôle de services.

L'enveloppe financière mobilisable de 528 200 € sur la durée du contrat se décompose de la manière suivante :

- Volet « attractivité » : minimum 264 100 €
- Volet « centralité » : maximum 211 280 €
- Volet « cohésion sociale » : minimum 52 820 €

Monsieur le Maire propose d'adopter les taux d'intervention suivants par projet :

| Volet | Désignation de l'opération | Taux d'intervention retenu |
|----------------------------|--|----------------------------|
| Volet « attractivité » | Revitalisation du bourg de Marigny tranche 1 (aménagement devant le pôle public et requalification de l'entrée de bourg) | 40% |
| Volet « centralité » | Création d'une nouvelle mairie au sein du pôle public | 15% |
| Volet « centralité » | Création d'une bibliothèque au sein du pôle public | 15% |
| Volet « centralité » | Réhabilitation de la salle des fêtes de Lozon | 15% |
| Volet « cohésion sociale » | Création d'une MSAP au | 20% |

Après en avoir délibéré, par 1 abstention et 25 voix « pour », le conseil municipal approuve les taux d'intervention définis ci-dessus au titre du contrat de pôle de services auprès du conseil départemental de la Manche.

REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES DE LOZON : signature des marchés.
180612-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation concernant la réhabilitation de la salle des fêtes de Lozon

La consultation pour 13 lots a été lancée en procédure adaptée.
 L'Avis Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 17 avril 2018.
 La date limite de dépôt des offres était fixée au 15 mai 2018 à 17 heures.

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre, Cabinet Didier Boscher, conformément aux critères énoncés dans le règlement de consultation, la commission d'appel d'offres réunie le 30 mai 2018 a retenu les entreprises suivantes :

| LOT | LIBELLE LOT | NOM | VILLE | MARCHE € HT | VARIANTES € HT | TOTAL € HT |
|-----|---|--------------------|----------------------|-------------|----------------|-------------------|
| 1 | VRD | POISSON TP | Rémilly-les-Marais | 23 756.20 | | 23 756.20 |
| 2 | GROS ŒUVRE | SLC | Périers | 94 790.74 | 1 730.00 | 96 820.74 |
| 3 | CHARPENTE BOIS | LEPETIT Daniel | La-Haye-du-Puits | 20 371.06 | | 20 371.06 |
| 5 | MENUISERIES EXTERIEURES PVC ET ALUMINIUM | LECARDONNEL | Carantilly | 32 900.00 | | 32 900.00 |
| 6 | PLATRERIE SECHE – MENUISERIES INTERIEURES | ETS ORQUIN | Saint-Lô | 52 937.58 | | 52 937.58 |
| 8 | ELECTRICITE CHAUFFAGE | VELEC SERVICES | Fervaches | 49 909.05 | | 49 909.05 |
| 9 | CARRELAGE FAIENCES | CMC | Saint-Lô | 15 682.85 | 2 570.00 | 18 252.85 |
| 10 | PEINTURE REVETEMENTS MURAU | LEBOUVIER | Agon-Coutainville | 13 715.71 | - 841.20 | 12 874.51 |
| 11 | ELEVATEUR PMR | GREEN DISTRIBUTION | Vern-Sur-Seiche (35) | 11 900.00 | | 11 900.00 |
| | | | | | TOTAL | 319 421.99 |

Aucune offre n'ayant été reçue pour les lots 4 (couverture-étanchéité-zinguerie) et 13 (désamiantage), une nouvelle consultation a été lancée avec remise des offres pour le 26 juin 2018 17h.

Le lot 7 (plomberie-sanitaires-ventilation) sera attribué suite à cette consultation. En effet, le conseil municipal souhaite connaître le montant des lots 4 et 13 pour le choix ou non de la variante n°3 (ventilation simple flux) du lot 7.

Pour motif économique, le lot 12 (équipement de cuisine) est classé sans suite.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de réaliser ces travaux et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés des lots 1, 2, 3, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 pour la réhabilitation de la salle des fêtes de Lozon.

DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL DE LA CHENEE

180612-03

Le chemin rural dit de *la Chénée* bordant les parcelles B 260, 285, 286, 287, 288 et B 258 et 259 n'est plus affecté à l'usage du public qui n'a pas lieu de l'utiliser, et constitue aujourd'hui une charge pour la collectivité.

L'aliénation de ce chemin rural, prioritairement aux riverains, apparaît bien comme la meilleure solution. Pour cela, conformément à l'article L161-10-1 du code rural et de la pêche maritime il convient de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de ce bien du domaine privé de la commune.

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural de la Chénée bordant les parcelles B 260, 285, 286, 287, 288 et B 258 et 259 en application de l'article L 161-10-1 du code rural et de la pêche maritime et du code des relations entre le public et l'administration ;
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

PRIX DE VENTE DES 4 PARCELLES RUE DES ORMES 180612-04

Vu la délibération du 20 février 2018 autorisant le dépôt d'une autorisation d'urbanisme pour l'aménagement de parcelles détachées sur la parcelle AD 412,

Vu les nouvelles surfaces définies pour l'aménagement de 4 lots rue des Ormes, il a lieu de délibérer à nouveau sur le prix de vente des lots (annule et remplace la délibération 180220-09)

Vu l'estimation du bien réalisée par le pôle d'évaluation domaniale,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- dit que le prix de vente :
 - o lot n° 1 (587 m²) : 23 000 €
 - o lot n° 2 (539 m²) : 21 500 €
 - o lot n° 3 (446 m²) : 17 550 €
 - o lot n° 4 (756 m²) : 28 500 €
- autorise Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains.

ECHANGE DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE LOZON (D178-D310) 180612-05

Monsieur Bernard COUDRET propose à la commune de procéder à un échange de parcelles :

| Propriétaire | Numéro de parcelle | surface |
|-----------------------------|--------------------|----------------------|
| COUDRET Bernard | D 310 – Lozon | 1 142 m ² |
| Commune de Marigny-le-Lozon | D178 – Lozon | 570 m ² |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à accepter l'offre d'échange de parcelles de Monsieur Bernard COUDRET pour un montant de 1 000 € pour l'achat de la parcelle D 178 (commune déléguée de Lozon), frais d'acte et de géomètre à la charge de la commune et à signer toutes les pièces nécessaires à cette acquisition.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION ACCM 180612-09

L'association ACCM organisant les courses cyclistes de la fête Saint-Pierre, sollicite le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement d'une subvention de 200 € au profit de l'association ACCM.

Questions diverses

FERMETURE MAIRIE :

- Mairie de Marigny fermée les jeudis 28 juin, 5 et 12 juillet 2018
- Mairie de Marigny fermée les après-midis du 16 juillet 2018 au 17 août 2018
- Mairie de Lozon fermée du 30 juillet 2018 au 17 août 2018